

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Mme FOURNIER Clotilde, Maire.

Date de la convocation : 25/06/2025

Membres présents : **AMBROISE Laurette, BONNIN Gilles, BOUVARD Julie, FOURNIER Clotilde, GIROD Michel, LAUGERETTE Laurent, LIGEROT François, ROQUET Virginie**

Membres excusés : **PONT Loïc, GUICHARD Bertrand, BRULAY Flavie,**

Nombre de membres : exercice : 11 - Présents : 8 - Votants : 8

Secrétaire de séance : GIROD Michel

Ouverture de séance à 20h30

Ordre du jour :

- Délibération pour les Attributions de Compensations provisoires 2025 de CA3B
- Délibération pour l'attribution des travaux pour les cheminements à Bellevue et Teppe
- Décision Modificative n°1 : achat d'un ordinateur (suite carte mère endommagée)
- Attribution logement
- Calendrier des commissions communales
- Comptes rendus des commissions
- Questions et informations diverses

**Lecture du précédent Procès-verbal du conseil municipal** du 25 mars 2025 : adoption à l'unanimité

#### **Constatation de la répartition du fonds de solidarité**

Il est rappelé qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), la communauté verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Celle-ci ne peut être indexée.

Les Attributions de compensation (AC) permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Les montants versés au titre du Fonds de solidarité sont actualisés, chaque année, sur la base du protocole proposé par la CLECT du 24 septembre 2019. Pour rappel, ce fonds est calculé sur les données des fiches DGF des communes, sa répartition évolue donc d'année en année.

Trois indicateurs sont pris en compte :

- Poids des impôts ménages/revenu fiscal de la collectivité (1/3 du fonds)
- Indicateur de ressources élargi/habitant (1/3 du fonds)
- Revenu/habitant (1/3 du fonds)

De plus, un ajustement des modalités de calcul du fonds est intervenu en 2021. Ajustement :

Année à moins de 1 000 habitants 100% de la dotation  
 Première année à plus de 1 000 habitants 100% de la dotation  
 Deuxième année à plus de 1 000 habitants 50% de la dotation  
 Troisième année à plus de 1 000 habitants 0 €

Le fonds de solidarité destiné aux communes de moins de mille habitants s'élève en 2025 à nouveau à 200 000 € après avoir été exceptionnellement augmenté en 2024.

La délibération du Conseil communautaire du 17 février 2025 a acté le montant par commune selon les modalités de calcul détaillées ci-dessus.

Cette actualisation modifie le montant des AC en fonctionnement et suppose une révision libre de cette attribution, les communes concernées devant valider chaque année le montant qui leur est alloué par une délibération concordante de leur conseil municipal. Par cet acte, les communes éligibles acceptent le versement de ce fonds au travers de leur attribution de compensation.

Une fois toutes les délibérations des Communes intéressées collectées, le Conseil communautaire de décembre pourra fixer le montant des attributions de compensation définitives 2025. Il est donc nécessaire pour chaque commune de délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

VU le rapport de la CLECT adopté le 24 septembre 2019

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 17 février 2025 fixant le montant des attributions de compensation provisoires ;

VU l'exposé qui précède ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**DECIDE** de se prononcer favorablement sur le montant du fonds de solidarité d'un montant de 2 309,30€ et sur la révision libre du montant de l'attribution de compensation délibéré par le Conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse du 17 février 2025 (*soit au total 7327,05 €*).

20h37 : Arrivée de François LIGEROT

### **Travaux pour l'aménagement de deux chemins piétons pour la sécurisation des hameaux de Bellevue et de la Teppe**

#### **ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

Madame le Maire rappelle qu'une procédure de consultation des entreprises a été lancée en marché unique concernant les travaux en objet.

Au vu du montant estimatif du marché, le dossier de consultation a été mis en ligne sur le profil acheteur : <https://marchespublics.ain.fr/> le 21/05/2025 à l'attention des entreprises listées ci-dessous :

SOCAFL / [stephanie.binet@socafl.com](mailto:stephanie.binet@socafl.com)  
 COLAS/ [agence-ain@colas.com](mailto:agence-ain@colas.com)  
 Eurovia / [service.etudesbourg@eurovia.com](mailto:service.etudesbourg@eurovia.com)  
 Roger Martin / [rm.aura01@rogermartin.fr](mailto:rm.aura01@rogermartin.fr)  
 DE GATA / [contact@de-gata.com](mailto:contact@de-gata.com)

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 20/06/2025 à 12 h 00.  
 Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique  
 uniquement à l'adresse suivante <https://marchespublics.ain.fr>  
 2 plis ont été remis par SOCAFL et ROGER MARTIN

L'analyse des offres a été effectuée conformément aux critères affichés dans le règlement de  
 la consultation et rappelés ci-après :

<b>Prix : 60 % :</b>  Note = (Pmin / Poffre) x 60	60/100
<b>Valeur technique : Définition et appréciation du critère :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en compte du contexte des travaux et des contraintes recensées, méthodologie d'exécution, illustrée par un planning d'exécution détaillé par tâche et plan de phasage et signalisation – 20 pts</li> <li>- Moyens matériels et humains affectés au chantier, y compris encadrement – 10 pts</li> <li>- Mesures envisagées pour assurer la sécurité des riverains et des compagnons et gestion de la circulation – 10 pts</li> </ul>	40/100

Au vu du rapport d'analyse des offres établi par l'Agence Départementale d'ingénierie de l'Ain, maître d'œuvre de cette opération,

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, sur la base de ces éléments,**

Vu les articles L2121-29 et L2122-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande Publique,

Vu le rapport d'analyse des offres,

**DECIDE d'attribuer le marché** à l'entreprise ROGER MARTIN pour un montant de : 62 493,90 € HT (soixante deux mille quatre cent quatre-vingt-treize euros et quatre-vingt-dix centimes Hors Taxes) + TVA à 20 %

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le marché et tous les actes contractuels y afférents nécessaires à son exécution.

**DIT** que les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget 2025 en dépenses d'investissement au compte 2152-103 (Cheminement Bellevue) et 2152-104 (Cheminement la Teppe)

***Afin de présenter ces projets aux habitants des hameaux, Madame le maire propose que des réunions sur place soient prévues en présences de l'Entreprise Roger Martin et l'ADIA***

### Décision Modificative 1 – Achat ordinateur

Il y a lieu d'inscrire en section d'investissement les crédits nécessaires au changement de l'ordinateur de l'accueil en raison de la carte mère défectueuse, et donc la nécessité du changement en urgence. Pour rappel, l'ancien ordinateur avait été acquis en 12/2018 pour 1581 €.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
2183-op 111 : Matériel informatique (ordinateur ADVANCE blanc)		1 100 €
231 – Travaux divers	1 100 €	
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>1 100 €</b>	<b>1 100 €</b>

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité** ;

**APPROUVE** la décision modificative n° 01 du budget principal.

### Attribution logement communal

Suite aux différents échanges entre le conseil municipal, le logement a été attribué à la majorité au couple de quarantenaire avec deux enfants. Le bail a été signé le 18 juin avec deux mois de location offertes pour la réalisation des travaux de peinture et d'un sol de chambre. Une vérification des travaux réalisés sera prévue en septembre.

### Calendrier des commissions communales

Afin d'anticiper les réalisations de fin de mandat et le budget 2026, il est proposé un calendrier des commissions

Liste des Commissions Communales 2024			
	Titulaires	Membres commissions	Date
Finances	Clotilde Fournier	Michel Girod, Flavie Brulay	Novembre
Urbanisme, Prévention des crises, Gestion du territoire et du Patrimoine	Michel Girod	Clotilde Fournier, Laurent Laugerette	octobre
Sécurité civile, devoir de mémoire	Michel Girod	Laurent Laugerette, Bertrand Guichard, Laurette Ambroise, Gilles Bonnin	
Aménagement du village, travaux, bâtiments, voirie, chemins. Transports, réseaux et espaces publics	Laurent Laugerette	Loïc Pont, Bertrand Guichard, François Ligerot, Gilles Bonnin	septembre / octobre
Affaires scolaires, transports scolaires, enfance, jeunesse, sport, culture, famille	Clotilde Fournier	<b>Responsable : Julie Bouvard</b> Michel Girod, Bertrand Guichard	après 4 novembre
Développement durable, écologie (suite ABC)	Laurent Laugerette	Clotilde Fournier <b>Virginie Roquet</b> , Loïc Pont, Flavie Brulay, Gilles Bonnin, Laurette Ambroise	Sept : rencontre Département, donc Octobre
Communication, <u>bulletin communal</u> , nouvelles technologies	Clotilde Fournier	Laurent Laugerette, Virginie Roquet, Flavie Brulay	fin septembre
Services à la population (CCAS)	Clotilde Fournier	<b>Responsable : Julie Bouvard</b> Michel Girod - Laurette Ambroise	début Novembre

Installation de l'abribus entre chemin de Ravallin et chemin de Chazeau : Laurent Laugerette, Bertrand Guichard, M. PIETKA et M. RECOUR : proposition du 26 juillet. Laurent Laugerette a en responsabilité l'organisation et le suivi de ce dossier. ***Réalisation impérative avant le 1<sup>er</sup> septembre.***

### **Compte rendu des commissions**

- Conseil d'école du 24/06/2025 : prévision de 106 élèves dont 31 de St Sulpice à la rentrée 25/26, fermeture de classe envisagée pour 26/27 par l'éducation nationale. Présentation des actions réalisées et du voyage à Paris sur 4 jours du 16 au 19 juin pour 54 élèves ; et celles reconduites pour 2026.à venir.
- Réunion PEDT du 30/06/2025 : validation des objectifs du troisième trimestre (mars avril mai et juin), et définition des nouvelles actions pour la rentrée (septembre octobre novembre) notamment réalisation de petites scénettes contre le harcèlement.

### **Questions et informations diverses**

- Terrain de Foot situé Curtafond : Depuis sa réalisation, une malfaçon était soupçonnée, vérifiée par expertise : mauvaise mélange Terre/Sable : le terrain devra être refait. Depuis des mois, le club est en attente de réponse de l'agglomération de Bourg en Bresse malgré la mobilisation régulière des maires des 5 communes. Actuellement, le terrain est impraticable, ce qui contraint les licenciés à s'adapter ; Toutefois, St Sulpice comme les 4 autres communes membres du club contribuent financièrement à l'entretien.  
Julie BOUVARD est devenue membre du bureau suite à la dernière AG. Actuellement 205 licenciés dont 6 de St Sulpice.
- Julie BOUVARD a reçu la médaille de Bronze de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif du Comité de l'Ain dans les salons de la Préfecture et sur proposition de Madame le maire.
- Comité des fêtes : Gilles BONNIN, Président du comité demande s'il est possible d'installer une prise électrique sur le dernier poteau du terrain de boules pour une meilleure utilisation lors de la manifestation de la Fête de la Musique. Il souhaite également la création d'un autre espace de pétanque car trop petit lors du concours et voit pour l'installation d'un éventuel bungalow.  
Mme le Maire suggère de faire une étude globale des besoins du comité des fêtes, afin de voir si la commune pourrait obtenir des subventions dans le futur.  
Gilles BONNIN demande de voir pour avoir une plus grosse poubelle lors des manifestation pour la salle.
- Gilles BONNIN interroge sur la date de remise en état de l'agrès du parcours découverte : validation du devis de remise en état.
- Julie BOUVARD rapporte les remerciements de David MICHOUX (agent technique) pour l'aide de François LIGEROT dans la taille de la haie du logement communal et du débarrasage des déchets et à Jacques VERNOUX pour la tonte du Chemin de la Tombe de Fer.

**Lever de la séance à 22h30**

**AINSI FAIT ET DELIBERE A SAINT SULPICE LE 02 JUILLET 2025**

Le prochain Conseil Municipal est à fixer courant septembre.

2025-13

AMBROISE Laurette	
BONNIN Gilles	
BOUVARD Julie	
BRULAY Flavie	Absente
FOURNIER Clotilde	
GIROD Michel	
GUICHARD Bertrand	Absent
LAUGERETTE Laurent	
LIGEROT François	
PONT Loïc	Absent
ROQUET Virginie	

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal du 02 Juillet 2025 :

07	Vote des Attributions Compensations provisoires 2025 (en fonctionnement)	Finances	Unanimité
08	Choix de l'entreprise pour les travaux de cheminements doux à Bellevue et la Teppe	Commande Publique	Unanimité
09	DM1 : changement d'ordinateur	Finances	Unanimité